

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE HAUTE-NORMANDIE

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DU 4 OCTOBRE 2004

SUR LA GESTION DE LA VILLE D'EVREUX

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Synthèse page 3

I – PROCEDURE ET CHAMP DE CONTROLE page 5

II – ANALYSE FINANCIERE page 5

III – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES page 7

1 – La fiabilité des informations

2 – Les caractéristiques générales de la gestion du personnel

A – La pyramide des âges

B – Le temps de travail et l'absentéisme

C – La notation et les dossiers individuels des agents

IV – L'UTILISATION DU PARC DE VEHICULES DE LA COMMUNE page 9

V – LES RELATIONS DE LA COLLECTIVITE AVEC LES SEM page 9

1 – La SEM Espace Le Cadran

A – La convention d'affermage entre la ville et la SEM

B – La subvention d'exploitation versée à la SEM par la ville

2 – La SEM du Golf

A – L'information de la ville

B – Les opérations à la charge de la ville

C – Les résultats de la SEM

VI – LES RELATIONS DE LA VILLE AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS page 14

1 – L'amicale laïque de la Madeleine (ALM)

A – Des difficultés d'encadrement

B – Les carences de la gestion

## SOMMAIRE

2 – Evreux Essor

3 – Le théâtre d'Evreux, scène nationale

A – Le financement

B – Les dépenses

C – La sécurité des locaux

Annexe 1 : SEM du Golf page 19

Annexe 2 – Résultats comptables du golf dans le budget  
annexe page 19

Annexe 3 – Théâtre d'Evreux : détail des subventions page 21

Réponse de M. Roland Plaisance, ancien maire d'Evreux page 22

Réponse de M. Jean-Louis Debré, maire d'Evreux page 24

### Synthèse des observations

#### - La situation financière

La situation financière de la ville est sensiblement modifiée par son entrée dans la communauté d'agglomération. Elle demeure caractérisée par un potentiel fiscal faible qui constitue une contrainte importante pour la gestion.

L'endettement, qui a diminué au cours de la période 1995-2001, reste à un niveau supérieur à celui de la moyenne des villes de la strate démographique.

#### - La gestion des ressources humaines

Les informations relatives au personnel contenues dans les différents documents produits par la collectivité présentent certaines insuffisances. La gestion des dossiers du personnel pourrait, de même, être améliorée.

#### - Les relations de la ville avec des SEM

La chambre a relevé plusieurs exemples d'une maîtrise insuffisante des concours financiers que la ville accorde aux SEM. C'est ainsi que les apports en nature accordés à la SEM Espace Le Cadran sont considérés comme gratuits, en contradiction avec les dispositions concernant le capital social.

Quant à la SEM du Golf, qui enregistre des résultats déficitaires depuis 1996 (sauf en 1999), son suivi n'a été amélioré que fin 2001 grâce à la réorganisation de l'information financière de la ville.

- Les relations de la ville avec certaines associations

- L'Amicale laïque de la Madeleine (ALM) a connu de graves problèmes d'encadrement de 1994 à 2001 ; cette situation a fragilisé l'association alors que les commissaires aux comptes multipliaient les avertissements sur des carences de gestion. Une remise en ordre est engagée avec la signature d'une convention entre la ville et l'association, la mise en place d'un système d'évaluation et l'identification des moyens mis à disposition.

L'activité d'Evreux Essor, association subventionnée par la ville relevait du champ de compétences de la communauté d'agglomération d'Evreux, créée en 2000. La subvention versée par la ville a donc été supprimée en 2002.

- Le théâtre d'Evreux scène nationale, subventionné par de nombreuses collectivités publiques et principalement la ville (5 MF en 2001, soit 0,76 Meuros), présente diverses insuffisances en matière de sécurité des locaux. Les recommandations de la commission de sécurité d'avril 1999 n'étaient toujours pas prises en compte en 2001. Des mesures sont en cours.

## I - PROCEDURE ET CHAMP DU CONTROLE

La chambre a examiné la gestion de la ville d'Evreux pour les exercices 1995-2001 et procédé parallèlement au jugement des comptes 1994-2000.

Le contrôle a été engagé le 29 août 2001. Les entretiens préalables avec les deux ordonnateurs successifs ont eu lieu les 31 octobre et 20 novembre 2002, et le 17 janvier 2003.

Le contrôle a porté sur la situation financière, la gestion du personnel, le chauffage urbain et l'utilisation du parc de véhicules de la ville. Cinq organismes bénéficiant de soutiens financiers de la collectivité ont également fait l'objet d'un contrôle : deux SEM (le golf et le Cadran) et trois associations : Evreux Essor, l'Amicale laïque la Madeleine (ALM), et le théâtre d'Evreux Scène Nationale.

Les conclusions provisoires de la chambre ont été adressées le 30 juillet 2003. Après l'audition de l'ancien ordonnateur, le 8 janvier 2004, la chambre a arrêté ses conclusions définitives dans sa séance du 11 mars 2004.

## II - ANALYSE FINANCIERE

La situation financière de la collectivité n'est pas homogène au cours de la période examinée, qui connaît la création de la communauté d'agglomération. La chambre se limite donc à constater la

situation difficile de l'autofinancement disponible et l'allègement de l'endettement et rappelle par ailleurs que la référence à la moyenne de la strate démographique a pour seul objet de situer la collectivité, et doit être interprétée avec prudence.

#### - la dette

L'encours de la dette par rapport à la population varie sur la période de 13 813 F en 1997 à 11 896 F en 2001. Au cours de la même période l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité passe de 141,22 % à 122,89 % et l'annuité, comparée aux mêmes recettes, passe de 25,38 % à 21,42 %. Malgré cette diminution, obtenue par des renégociations d'emprunts en 1998, 1999 et 2000, l'encours reste à un niveau supérieur à celui de la moyenne nationale de la strate démographique (17,62 %). Il représente plus de neuf ans de capacité d'autofinancement en 2001, contre 16 ans et demi en 1997.

#### - les dépenses d'équipement

Exprimées en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement, les dépenses d'équipement brut de la ville d'Evreux ont varié de 12,31 % en 1997 à 13,95 % en 2001. En 2001 ces dépenses étaient inférieures de plus de six points à la moyenne observée pour la strate démographique (20,33 %).

La collectivité a donc connu un faible taux d'investissement qui risque d'avoir pour conséquence une détérioration de son patrimoine, par manque de travaux de gros entretien. Or elle a la charge d'un parc de nombreux équipements publics (en particulier des gymnases et des piscines) et d'une importante surface d'espaces verts.

#### - les dépenses de fonctionnement

Au sein des charges de gestion, passées de 409,8 MF en 1997 (62 474 698 euros) à 428,6 MF en 2001 (65 343 257 euros), les dépenses de personnel représentent une proportion élevée (55,2 % en 2001). Elles se sont accrues de 10,6 % au cours de cette période. La baisse de 6,6 % observée toutefois en 2001 résulte d'efforts d'économies et des transferts de personnels vers la communauté d'agglomération.

Pour l'année 2000, les dépenses de personnel s'établissaient à 53,65 % des dépenses réelles de fonctionnement ; le taux moyen des communes de la strate nationale était alors de 51,8 %.

#### - le coefficient de rigidité

En 2001, le coefficient de rigidité (qui mesure la part des recettes réelles de fonctionnement consacrée aux dépenses de personnel et au remboursement de l'annuité de la dette) dépasse de près de cinq points la moyenne observée pour la strate (54,94 % contre 50,05 %). Cette situation

constitue une contrainte forte pour la gestion de la collectivité, renforcée par la faible faculté contributive des habitants de la ville.

En 2001, le potentiel fiscal par habitant de la ville d'Evreux était en effet inférieur de 17 % à la moyenne nationale observée pour la strate.

### III - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### 1 - La fiabilité des informations

Les données relatives aux personnels figurant dans les documents établis par la collectivité présentent certaines incohérences. C'est le cas en particulier de certaines informations contenues dans les rapports sur l'état de la collectivité (bilans sociaux).

Une meilleure maîtrise de la connaissance des effectifs et de la réalisation des documents statistiques produits apparaît donc nécessaire.

En particulier la référence systématique à des effectifs en équivalent temps plein, conformément à la circulaire de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur pour la réalisation du rapport sur l'état de la collectivité, permettrait une approche plus claire et des comparaisons fiables dans le temps.

Enfin, le suivi de la gestion des personnels présente des insuffisances. Les recrutements des personnels horaires ont été effectués par les directions, sans que la direction des relations humaines en soit préalablement prévenue. Cette procédure mériterait d'être renforcée et mieux contrôlée, ainsi que la collectivité s'y est engagée.

#### 2 - Les caractéristiques générales de la gestion du personnel

##### A - La pyramide des âges

La pyramide des âges ne permet pas d'envisager un nombre important de départs à la retraite dans les toute prochaines années. Les personnels de cinquante ans et plus représentent (sur la base des documents produits) respectivement 23,16 % des femmes et 21,81 % des hommes. Dans ce contexte, la question de l'encadrement, dans la perspective de classes démographiquement creuses, pourrait être examinée. La mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières permettrait d'anticiper ces évolutions.

##### B - Le temps de travail et l'absentéisme

Le rapport sur l'état de la collectivité (exercice 1999), indique une durée de travail de 35 heures hebdomadaires, situation qui remonterait à un accord social signé en 1982.

L'analyse de l'absentéisme à partir des bilans sociaux s'avère difficile car les données fournies pour les années 1995, 1997 et 1999 ne sont ni complètes ni identiques d'un bilan social à l'autre. A titre d'exemple, le nombre de jours de travail perdus pour des accidents de service et de trajet n'a pas été précisé en 1997. Le nombre de jours de travail retenu dans le calcul des jours d'absence pour maladie ordinaire est correctement établi sur la base des jours calendaires en 1995 et 1999, mais non en 1997 (jours ouvrés). Il apparaît nécessaire que la direction du personnel de la ville soit attentive au traitement de ces données dans un souci d'homogénéité et dans le respect des dispositions réglementaires, la circulaire du ministère de l'intérieur pour l'établissement des bilans sociaux préconisant un calcul sur la base des jours calendaires.

Le nombre des accidents de travail et de trajet est passé de 137 à 204 de 1995 à 1999, soit une augmentation de près de 49 % ; le nombre de jours d'arrêts est passé de 2 154 à 3 263, en augmentation de 51,5 %. Une cellule sécurité a été créée en 2002 avec pour mission de définir une politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. La chambre a pris acte de cette création et souligne qu'il conviendra d'en mesurer l'efficacité lors de la réalisation des prochains bilans sociaux.

#### C - La notation et les dossiers individuels des agents

La notation est un élément essentiel pour l'appréciation des agents et l'évolution de leur carrière. Cette évaluation repose sur les dispositions de l'article 17 de la loi de n° 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 76 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le décret n° 86-473 du 14 mars 1986 en précise les modalités.

Il résulte de ces dispositions et de la jurisprudence du Conseil d'Etat que la fiche individuelle de notation du fonctionnaire doit obligatoirement comporter :

- une appréciation d'ordre général exprimant la valeur professionnelle de l'agent et indiquant, le cas échéant, les aptitudes de l'intéressé à exercer d'autres fonctions dans le même grade ou dans un grade supérieur ;
- une note chiffrée de 0 à 20 ;
- les observations de l'autorité territoriale sur les voux exprimés par l'intéressé.

Le système de notation de la ville n'est pas conforme à ces prescriptions, puisque la note chiffrée, absente depuis 1982, n'était établie qu'à l'occasion du départ de l'agent pour une autre collectivité locale.

L'examen de 90 dossiers administratifs d'agents, sélectionnés de manière aléatoire (sur un total estimé à 1 600) révèle diverses insuffisances. Le suivi informatique des dossiers est défaillant. Le

classement des dossiers n'est pas chronologique. Enfin, certains dossiers contiennent des pièces anciennes, ou sans rapport avec leur objet, comme des avertissements et des sanctions de première et deuxième catégorie prescrites depuis des années, ou des documents pouvant constituer des violations du secret médical.

A l'occasion de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des personnels annoncé par le directeur général des services, il serait utile de procéder à la remise en ordre des dossiers individuels des agents et à leur classement selon des règles et une méthodologie conformes à la réglementation en vigueur.

La collectivité fait état de mesures récentes de réorganisation, notamment l'amélioration des outils de gestion informatique du personnel et l'élaboration de tableaux de bord pour le suivi des dépenses de personnel service par service.

#### IV - L'UTILISATION DU PARC DE VEHICULES DE LA COMMUNE

Les pratiques contestables d'utilisation de véhicules ou du garage de la commune, à des fins personnelles ont, selon l'ordonnateur, pris fin. Des mesures de contrôle ont été mises en place.

#### V - LES RELATIONS DE LA COLLECTIVITE AVEC LES SEM

##### 1 - La SEM Espace Le Cadran

La SEM Espace Le Cadran a été créée le 18 décembre 1990 avec un capital de 3 000 000 F soit 457 347 euros. Les membres fondateurs sont la ville d'Evreux, le conseil général de l'Eure, la Caisse des dépôts et consignations et dix autres organismes.

##### A - La convention d'affermage entre la ville et la SEM

Le 7 mars 1991, une convention d'affermage pour la gestion du Cadran, a été conclue entre la ville d'Evreux et le SEMESPACE, pour une durée de 20 ans.

Les ouvrages, équipements, installations et mobiliers qui font l'objet de la convention ont été intégralement financés par la ville (le coût prévisionnel était estimé à 67 MF, dont 4 MF pour le mobilier). En contrepartie de cette mise à disposition des locaux, il a été prévu de réserver à la ville 50 journées annuelles d'utilisation du Cadran, pour des actions culturelles. La Semespace verse une redevance à la ville, qui approuve ses prix.

Trois avenants ont été conclus en 1991, 1996 et 1997 pour prendre en compte l'extension des installations et ajuster les conditions financières contractuelles.

Ainsi, le second avenant, signé le 3 janvier 1996, a autorisé la SEM à procéder à l'extension des

bâtiments pour une superficie de 854 m<sup>2</sup>, dont elle a assuré le financement (6,67 MF HT, dont 4,7 MF empruntés). La collectivité a mis le terrain à la disposition de la SEM, sans augmentation de la redevance.

Selon une étude réalisée en 2001, l'activité de la SEM peut se résumer ainsi pour ses dix années d'exercice :

- 1 130 000 visiteurs ;
- 2 500 manifestations organisées ;
- 220 000 cocktails et repas servis ;
- 30 000 nuitées réservées.

Les retombées sur l'économie locale sont estimées par la SEM à près de 5,5 millions d'euros.

#### B - La subvention d'exploitation versée à la SEM par la ville

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Evolution 2001/1995
Montant subvention	3 349	3 476	3 554	3 660	3 770	3 907	4 000	19,4 %

(en KF)

La subvention d'exploitation versée par la ville à la Semespace le Cadran a augmenté de 19,4 % de 1995 à 2001. A l'inverse, les apports de la ville à la SEM (ouvrages, installation, terrain) sont considérés comme gratuits, en contradiction avec les dispositions relatives au capital social. Cette situation justifierait d'être réexaminée par la ville, tant du point de vue du montant de la subvention que de ses contreparties. En réponse aux observations de la chambre, le maire indique que la participation versée annuellement au Cadran est en diminution depuis 2002 (-5 %) et précise qu'une réflexion est en cours pour optimiser l'activité de la SEM et son équilibre financier.

Le montant du loyer d'affermage payé par la SEM à la ville, soit 1,202 MF (183 243,72 euros) n'a jamais été réévalué. Il est vrai qu'une augmentation de ce loyer aurait eu pour effet d'augmenter le déficit des années 1996 à 1999.

Le Cadran est une construction qui a plus de dix ans, et qui nécessite de ce fait des travaux de rénovation, les travaux d'entretien ayant été limités au cours de la période.

## 2 - La SEM du Golf

Par délibération du 30 juin 1993, le conseil municipal d'Evreux a créé une société d'économie mixte, chargée de la gestion du golf. La commission d'appel d'offres réunie le 20 juin 1994 a retenu la candidature de la SEM, et lui a demandé d'établir son projet de gestion au vu du projet de convention proposé par la ville. Cette offre a été présentée à la commission du 22 août 1994 qui l'a jugée recevable. Suivant la convention de gestion en date du 22 septembre 1994, la commune d'Evreux a donc confié l'exploitation du golf à la SEM du golf d'Evreux, pour une durée de dix ans, le terme étant fixé au 30 septembre 2004. Ce contrat met notamment à la disposition de la SEM du Golf, le parcours de golf et ses annexes, ainsi que le club house, l'ensemble dépendant du domaine public de la ville d'Evreux.

### A - L'information de la ville

La SEM est tenue de remettre à la collectivité, au plus tard trois mois après la fin de chaque exercice, un compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Des difficultés de transmission intervenues en 2001 ont nécessité des mesures de réorganisation afin de permettre aux services de la ville d'exercer leur contrôle.

### B - Les opérations à la charge de la ville

La collectivité s'engage à mettre à la disposition de la SEM les ouvrages et équipements publics financés à ses frais et assume les risques et périls de l'exploitation. Elle met à la disposition de l'exploitant une aire de distribution de carburant et de lavage, un logement de gardien, ainsi qu'un hangar à matériel, et prend en charge les dépenses d'acquisition de matériel dont le prix unitaire est supérieur à 4 000 F TTC, ainsi que le renouvellement du gros oeuvre (réfection des couvertures, charpentes, gros murs intérieurs et extérieurs, aires goudronnées, chemins d'accès et parking).

La rémunération versée à la SEM a été fixée forfaitairement à la somme de 2 400 000 F par an hors taxes.

Cette rémunération est assortie d'une clause d'indexation complexe.

La commune procède à la prise en compte des opérations liées au golf par le biais d'un budget annexe.

Elle supporte les charges liées à l'amortissement des infrastructures du golf ainsi que le remboursement des annuités des prêts.

Par ailleurs, la ville a supporté deux charges indues :

- une indemnité de 140 000 F versée au gérant du bar-restaurant, sa collaboration avec la SEM ayant été interrompue par accord transactionnel le 31 décembre 1995 ;

- une créance de 42 126,90 F TTC de la société gérante du bar-restaurant, dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 12 décembre 1996. Cette créance, qui correspond à des loyers impayés, a fait l'objet d'une admission en non-valeur le 19 avril 2000.

Les résultats comptables retracés dans le budget annexe sont détaillés dans le tableau de l'annexe 1.

### C - Les résultats de la SEM

La SEM enregistre des résultats d'exercices déficitaires et ceci régulièrement depuis 1996, sauf en 1999 (+ 4 082 F). Cependant, les deux soldes excédentaires observés au cours de la période ne suffisent pas à combler le déficit cumulé des cinq autres exercices comptables. Afin de réduire ses pertes d'exploitation, la SEM a dû réaliser des économies dans ses dépenses de fonctionnement par la réduction de la masse salariale.

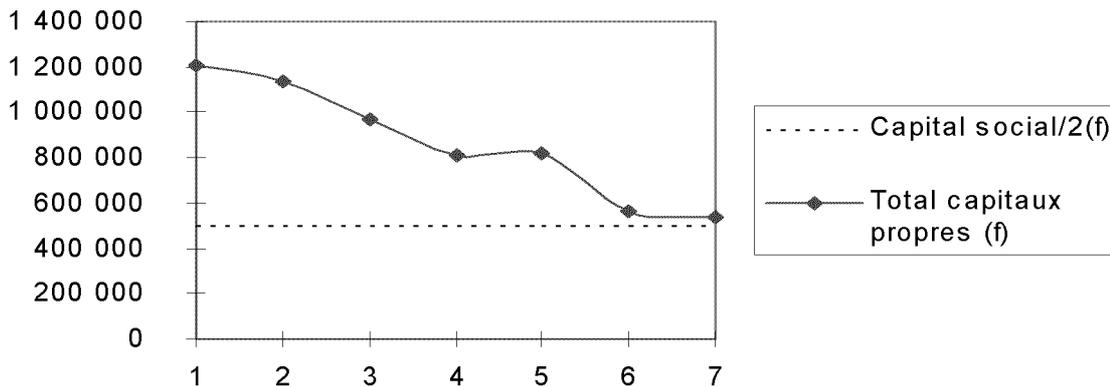
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Résultat courant (euros)	31 982	- 11 405,00	- 25 685,00	- 23 251,00	622,00	- 38 878,00	- 4 057,00
Report à nouveau				- 25 685,00	- 48 937,00	- 48 318,00	- 68 219,00

De 1997 à 2000, c'est-à-dire depuis la reprise de la gestion directe du restaurant par la SEM, l'essentiel du chiffre d'affaire de la SEM est constitué par le restaurant (97,3 % du total en 1997 et 94,6 % en 2001). Cependant ce n'est qu'à partir de 2000 qu'a été mise en place une comptabilité analytique permettant d'identifier le coût des prestations de bar-restaurant.

Au vu des éléments fournis par la SEM, la perte d'exploitation du bar-restaurant représente 41 % (105 894 F) du déficit total de la SEM (- 255 039 F ou 38 878 euros) en 2000. En 2001, le bar-restaurant permet toutefois de réduire la perte d'exploitation à - 26 613 F (4 057,00 euros) grâce à un résultat positif de 9 281 F (1414,87 euros).

Ces déficits cumulés ont une incidence sur les capitaux propres de la SEM :

### Evolution des capitaux propres par rapport au capital social (limite des 50 % )



Les capitaux propres connaissent une diminution très importante depuis 1995. En effet, ils sont passés de 1 209 806 F en 1995 à 536 370 F en 2001, du fait des résultats négatifs cumulés. Ils sont donc très proches en 2001 du seuil critique fixé à la moitié du capital social (498 527 F) en-deçà duquel une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée pour décider s'il y a lieu de procéder à la dissolution anticipée de la société (article 241 de la loi du 24 juillet 1966).

Il est prévu, à l'occasion d'une prochaine assemblée générale, de modifier les statuts de la SEM afin de la mettre en conformité avec la loi du 2 janvier 2002 et d'entériner une baisse du capital social par diminution de la valeur des parts sociales.

## VI - LES RELATIONS DE LA VILLE AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS

### 1 - L'amicale laïque de la Madeleine (ALM)

L'ALM a été créée en 1898 en tant qu'association de parents d'élèves. Réorientée vers les activités sportives, elle a désormais pour objet, selon ses statuts de 1995, l'animation du quartier de la Madeleine et l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Intervenant dans un secteur sensible de la politique sociale de la collectivité, cette association a rencontré plusieurs problèmes de fonctionnement.

#### A - Des difficultés d'encadrement

L'ALM a connu d'importants problèmes d'encadrement ; six directeurs se sont succédés depuis 1994 pour des raisons diverses, et parfois graves. Des difficultés internes sont apparues avec des personnels de l'association, se traduisant par deux contentieux devant les prud'hommes et des demandes de dommages et intérêts. Cette situation d'instabilité a fragilisé l'association alors que dans le même temps les commissaires aux comptes multipliaient les observations sur les

carences de sa gestion.

## B - Les carences de la gestion

Les commissaires aux comptes qui se sont succédé ont fait état, année après année, depuis 1995, de dysfonctionnements très importants et de l'absence de contrôle interne.

Ces observations, qui auraient dû se traduire par une rapide remise en ordre, n'ont cependant pas eu les suites attendues.

En 2000, l'expert comptable indiquait ainsi que " les comptes ont été établis avec beaucoup de difficultés par manque d'informations ou de justificatifs. Certains comptes n'ont pu être totalement ajustés ".

Les vérifications sur pièces entreprises par la chambre lors du contrôle de l'ALM se sont avérées impossibles dans un délai raisonnable. En effet, suite à la scission de l'association en deux entités distinctes au 1er janvier 2002, les archives ont été déplacées et beaucoup de pièces comptables déclassées.

Tous ces éléments amènent la chambre à relever la confusion qui a régné dans la gestion de l'ALM pendant des années sans que celle-ci réussisse à corriger la situation. Si des efforts ont bien été effectués, dans un contexte certes très difficile, ils n'ont pas permis de remédier à ces désordres. La ville n'a du reste exprimé aucune exigence particulière à cet égard, alors même qu'elle aurait dû être alertée par les déficits récurrents de l'association en 1998, 1999 et 2000.

Une remise en ordre est en cours avec la conclusion d'une convention entre la ville et l'association pour le versement des subventions, la mise en place d'une grille et d'un entretien d'évaluation et l'identification des moyens indirects mis à disposition.

## 2 - Evreux Essor

Pour assurer la promotion économique de la ville, l'association " Evreux Essor " a été créée en 1999 afin de proposer une structure d'accueil et d'accompagnement pour l'implantation d'entreprises dans la communauté d'agglomération d'Evreux.

L'objet fixé à l'association apparaît manifestement entrer dans le champ des compétences économiques dévolues de plein droit à la communauté d'agglomération par la loi du 12 juillet 1999 sous la dénomination des " actions économiques de développement économique d'intérêt communautaire... ".

Selon l'analyse de la chambre l'activité de l'association Evreux Essor relève donc du champ des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération d'Evreux, créée en 2000. Dans ces

conditions la subvention versée par la ville ne se justifiait plus. Elle a été supprimée en 2002.

Le montant des subventions allouées par la commune d'Evreux était pour 1999 et 2000 de 500 000 F, et de 450 000 F pour 2001.

A ces subventions s'ajoute la valeur locative des locaux situés place de la mairie, mis gratuitement à la disposition de l'association par la municipalité, locaux dont la valeur locative ou marchande était ignorée de la municipalité lors du contrôle.

L'association semble devoir être dissoute. Se pose dès lors de la question du solde créditeur de 52 171,87 euros à la date du 23 janvier 2002 figurant sur le compte de dépôt de l'association géré par la BRED.

L'article 26 des statuts d'Evreux-Essor prévoit que l'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs autres associations poursuivant des buts similaires et qui seront nommément désignées par l'assemblée générale extraordinaire. Compte tenu des ressources de l'association, composées pour l'essentiel de subventions municipales depuis l'origine, il aurait été souhaitable de prévoir, après paiement du passif, un reversement de cette somme à la ville.

### 3 - Le théâtre d'Evreux, scène nationale

#### A - Le financement

Le théâtre d'Evreux perçoit des subventions nombreuses, dont les plus importantes proviennent de la ville (5 MF en 2001, soit 0,76 Meuros), de l'Etat (2,2 MF), du conseil général (1,66 MF) et du conseil régional (0,97 MF). Tandis que l'Etat a accru sa participation de près de 40 % entre 1996 et 2001, le département et la région interviennent plus activement. La ville d'Evreux a diminué sa subvention de 5 % depuis 2003.

#### B - Les dépenses

Après un accroissement qui culmine en 1999, les dépenses régressent au cours des années suivantes (-6,43 % de 1999 à 2001).

années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Variation (%)
Dépenses	11 132 656	11 899 219	13 160 158	14 896 425	14 676 926	13 939 149	+25,2 %
Dont salaires et charges	4 414 856	4 980 701	6 176 221	6 464 070	6 471 578	6 693 787	+51,6 %
Produits	10 932 320	12 066 737	13 694 406	13 926 328	13 625 449	13 658 606	+24,9 %
Dont prestat. Générales	1 896 753	2 385 665	1 701 976	1 838 031	1 224 181	1 632 774	- 13,9 %
Et subventions	9 035 487	9 681 069	11 992 617	12 088 297	12 401 237	12 025 809	+33,1 %
% des prestat. générales par rapport aux dépenses	17 %	20,04 %	12,93 %	12,34 %	8,34 %	11,71 %	- 5,29

La part des dépenses couvertes par les recettes (hors subventions) diminue donc de plus de cinq points au cours de la période. En 2000 ce pourcentage n'était que de 8,34 %.

Les subventions couvraient 81,14 % des dépenses en 1996 et 86,27 % en 2001. Elles atteignent 12 MF, en 2001, soit 88 % des produits d'exploitation. Le détail en est précisé en annexe 3.

### C - La sécurité des locaux

Le théâtre municipal d'Evreux, construit en 1903, a subi des transformations diverses. Il comporte une scène dite à l'italienne comprenant une salle avec deux balcons représentant une occupation maximum de 428 places. Les visites sur place lors du contrôle conduisent à souligner diverses déficiences en matière de sécurité. Certaines avaient été relevées par la commission de sécurité en avril 1999. Pour l'essentiel cependant les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés.

La sécurité du bâtiment et la protection des matériels de valeur ne sont pas efficacement garanties contre des intrusions extérieures. L'accès des pompiers au théâtre reste difficile et l'évacuation des spectateurs compromise par des ouvertures bloquées ou encombrées.

C'est donc toute la sécurité de l'ensemble qui devrait faire l'objet d'un examen, que la collectivité a engagé. Le théâtre d'Evreux a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région du 22 novembre 2002. La ville d'Evreux a chargé un cabinet de mener une étude pour la mise en oeuvre de travaux de réhabilitation et de mise aux normes du théâtre. Le coût estimé de l'opération s'élève à environ huit millions d'euros.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, diverses mesures compensatoires ont été prises pour assurer la sécurité du public et des personnels.

## Annexe 1 : SEM du Golf

### Section de fonctionnement

Chap	Nature	1995	1996	1997	1998	1999	2000
O11	chg caract génl	2 559 717,42	2 685 944,32	2 773 250,30	2 757 624,09	2 775 256,81	2 766 110,03
65	Autres chg gest courte	6 846,54	0,00	0,00	0,00	0,00	42 263,58
66	chg financières	937 801,34	1 004 017,83	672 172,28	553 067,01	554 812,16	405 617,64
67	Chg exceptionnelles	0,00	160 499,99	7 500,00	71 597,32	25 000,00	26 032,84
68	dot amort&prov	1 196 171,00	1 354 456,00	1 464 196,49	1 437 979,62	1 446 050,33	1 270 560,51
	<b>Total Dépenses</b>	<b>4 700 536,30</b>	<b>5 204 918,14</b>	<b>4 917 119,07</b>	<b>4 820 268,04</b>	<b>4 801 119,30</b>	<b>4 510 584,60</b>
70	Prod servic&domaine	1 349 986,73	1 376 094,56	1 527 251,24	1 548 781,18	1 689 966,88	1 694 188,38
74	Dot & particip	2 514 378,11	3 747 927,03	3 834 991,71	3 213 802,00	3 281 923,72	2 887 123,75
75	Autres prod gest courte	114 986,16	58 917,27	43 333,33	60 000,00	60 000,00	60 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	125 000,00	7 500,00	71 597,32	25 000,00	4 180,00
	<b>Total Recettes</b>	<b>3 979 351,00</b>	<b>5 307 938,86</b>	<b>5 413 076,28</b>	<b>4 894 180,50</b>	<b>5 056 890,60</b>	<b>4 645 492,13</b>

(en 1998, 15000,00F rattachés en recettes cpte 75)

## Annexe 2 - Résultats comptables du golf dans le budget annexe

	recettes		dépenses		Total global		Résultat de l'exercice
	invest	fonct	invest	fonct	invest	fonct	
<b>1994</b>	0,00	831 121,42	0,00	830 116,05	0,00	1 005,37	1 005,37
<b>1995</b>	1 196 171,00	3 979 351,00	638 470,76	4 700 536,30	557 700,24	-721 185,30	-163 485,06
<b>1996</b>	1 354 456,00	5 307 938,86	1 218 901,94	5 204 918,14	135 554,06	103 020,72	238 574,78
<b>1997</b>	1 471 696,49	5 413 076,28	1 509 133,89	4 917 119,07	-37 437,40	495 957,21	458 519,81
<b>1998</b>	1 509 576,94	4 894 180,50	1 700 191,61	4 820 268,04	-190 614,67	73 912,46	-116 702,21
<b>1999</b>	1 471 050,33	5 056 890,60	1 316 020,00	4 801 119,30	155 030,33	255 771,30	410 801,63
<b>2000</b>	1 270 560,51	4 645 492,73	777 406,11	4 510 584,60	493 154,40	134 908,13	628 062,53
<b>2001</b>					0,00	0,00	0,00

données en Francs

## Annexe 3 - Théâtre d'Evreux : détail des subventions

### Détail des subventions

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	variation 01/96
Etat	1 573 397	1 648 951	2 025 536	2 201 923	2 201 156	2 196 144	39,6%
Conseil Régional	825 547	936 022	1 169 331	1 076 496	1 076 122	976 064	18,2%
Conseil général	1 464 490	1 555 034	1 663 483	1 663 675	1 663 096	1 659 309	13,3%
Ville Evreux	4 759 042	4 701 449	4 812 361	4 883 377	4 953 876	4 967 931	4,4%
Onda	142 507	117 042	116 552	148 873	96 964	123 408	-13,4%
Drac	190 038	285 172	224 081	229 489	307 114	226 196	19,0%
Rectorat	19 425	24 250	20 000	18 104	17 864	0	-100,0%
Odia	19 588	9 794	9 794	0	15 181	49 286	151,6%
France Télécom	0	16 666	46 666	40 000	39 999	40 000	140,0%
Ville Departement	38 449	0	0	288 844	414 858	292 067	659,6%
Scolaire	0	0	0	1 435 376	0	41 067	NS
Louviers	0	352 099	1 429 617	45 707	1 173 951	1 454 335	313,0%
Sonoris.passavents	0	0	0	0	393 371	0	NS
SACD	0	0	50 285	6 839	47 685	0	NS
Crédit agricole	0	0	8 291	20 000	0	0	NS
london Pub	0	0	10 000	10 000	0	0	NS
OPAC 27 Bernay	0	0	0	19 588	0	0	NS
contrat de quartier	0	368 588	0	0	0	0	NS
sub étalée	0	-333 998	288 291	0	0	0	NS
Compl.recette jeune P	0	0	118 325	0	0	0	NS
<b>Total</b>	<b>9 032 483</b>	<b>9 681 069</b>	<b>11 992 613</b>	<b>12 088 291</b>	<b>12 401 237</b>	<b>12 025 807</b>	<b>33,1%</b>

REPONSE DE L'ANCIEN MAIRE D'EVREUX

[HNO04100401e.pdf](#)

REPONSE DU MAIRE D'EVREUX

[HNO04100402e.pdf](#)